

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1068 2 décembre 1940

n° 1068 2

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 décembre 1940

Numéro JO

n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro

31 décembre 1940

### TEXTE INTÉGRAL

Les réservistes, mis en position « détachés hors du corps », reçoivent les affectations et les gratifications mensuelles ci-après : 1° Pour compter du 11 novembre 1940 : Sûreté. Mesplie (René), matelot mécanicien : 800 francs. 2° Pour compter du 20 novembre 1940 : Serrier zooh chniiiæ. Barre (Joseph), matelot dessinateur : 1.000 francs. 33 Pour compter du 1 er décembre 1940 : Service de xantr. Beylon (Robert), matelot mécanicien : 800 francs. Cercle. Bouyssou, brigadier du G. A. C. : 1.200 francs.